

Jorat

Planification confiée à Car Postal Pétition des parents d'élèves maintenue

Transports scolaires de l'ASIJ

Dans un communiqué de presse publié dans la soirée du 4 octobre, l'Association scolaire intercommunale du Jorat a annoncé avoir décidé de confier la planification de nouveaux horaires à l'entreprise Car Postal. Ces horaires seront en vigueur dès le 6 novembre. L'APE-Jorat maintient sa pétition car ses demandes n'ont été que partiellement prises en compte par l'intercommunale scolaire.

Le communiqué de l'ASIJ explique que depuis le début de l'année scolaire, le transport des élèves fréquentant les écoles de l'Association scolaire intercommunale du Jorat s'est révélé très problématique. Le temps passé dans les bus scolaires par les élèves dépassait de loin ce qui était admissible. Le comité de l'ASIJ a demandé à son mandataire de réviser sa grille des transports de fond en comble. Malgré un léger mieux, les conditions de transport des élèves sont restées inadmissibles. Face à cette situation, et suite à une nouvelle rencontre avec le prestataire actuel, l'ASIJ s'est tournée vers d'autres planificateurs susceptibles de reprendre les choses en main dans un délai très court. L'offre de Car Postal a été acceptée, étant la seule qui pouvait être mise en œuvre en très peu de temps.

Nouvel horaire dès le 6 novembre

Concrètement, dès le 6 novembre, les élèves auront un nouvel horaire de transport établi par la filiale cariste du géant jaune Car Postal. Cet opérateur connaît déjà bien le dossier puisqu'elle s'était

déjà attelée à cette tâche deux ans auparavant. Les chauffeurs qui œuvrent actuellement à ce transport resteront en fonction, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire, d'après le communiqué.

Plus tard dans la nuit, un autre communiqué de l'Association des parents d'élèves du Jorat considérait cette nouvelle comme «un premier pas réjouissant dans la bonne direction». Il reste toutefois à vérifier que la nouvelle grille horaire de Car-Postal apportera une amélioration signifi-

cative aux divers problèmes transmis par les parents d'élèves à l'ASIJ et à l'entreprise de transport en cause de cette gabegie qui défraie la chronique depuis la rentrée scolaire de cet été.



Pétition de l'APE-Jorat maintenue

Les parents d'élèves seront donc mobilisés pour que la pétition lancée par l'APE-Jorat recueille un maximum de signatures d'habitants des dix communes concernées afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Comment expliquer en effet qu'un appel d'offre public, soigneusement préparé et conduit, puisse aboutir à une telle gabegie? Si le processus d'offre publique était dysfonctionnel, d'autres cas similaires auraient dû faire surface dans la région ou ailleurs, ce qui ne semble pas être le cas. Comment peut-on raisonnablement espérer une amélioration de la qualité de service du transporteur actuel,

dont le contrat n'a pas été résilié, malgré des résultats aussi déplorables en matière de respect des horaires et de sécurité routière? C'est pour connaître enfin des réponses à ce genre de questions et pour obtenir une étude globale de mobilité scolaire régionale par les pouvoirs publics intercommunaux concernés que le comité de l'APE-Jorat a décidé ce même soir de maintenir sa pétition. Elle court jusqu'au 22 octobre,

soit un jour avant la reprise des cours pour les écoliers du Jorat après deux semaines de vacances apaisantes. La pétition susmentionnée est consultable en ligne sur le site de l'APE-Jorat. Une version imprimée à télécharger figure également sur le site pour les habitants concernés non adeptes d'Internet.

Par Mathieu Janin

Infos: www.asij.ch, www.ape-jorat.ch

Photo: © Patrick Martin



Puidoux

Conseil intercommunal de l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL) du 4 octobre

L'ensemble fonctionne à merveille!

C'est à la nouvelle salle de musique du nouveau collège Verney B à Puidoux qu'a eu lieu cette séance de l'ASCL le mercredi 4 octobre.

Le président, Raoul Baehler, ouvre les feux en saluant les 24 représentants et représentantes des communes concernées et constate que le quorum est largement atteint, donc on peut délibérer...

Budget 2018

Le poste le plus important à l'ordre du jour était celui relatif au budget 2018.

Dans le rapport de la commission de gestion présenté par Philippe Dal Col, il est relevé plus particulièrement les points suivants:

- La répartition des coûts est conforme aux statuts avec 50% en fonction de la population et 50% en fonction du nombre d'élèves, et ceci pour l'ensemble des postes au budget, sauf pour les transports scolaires
- Pour les transports scolaires, la commune de Bourg-en-Lavaux assume l'entier des transports effectués par l'entreprise Dupasquier
- Par contre les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz, St-Saphorin se partagent les transports réalisés par la société HéliVéCie en raison d'une clé de répartition déjà fort ancienne qui prend plutôt en compte les kilomètres parcourus
- Pour la nouvelle salle de sport Forestay, il a fallu trouver une clé de location entre la commune de Puidoux propriétaire et



Photo: © Michel Dentan

l'ASCL locataire. L'ASCL utilise cette salle environ 80% du temps, ce qui fait qu'une clé de répartition avec 80% ASCL et 20% autres usagers semble correcte. A voir dans le futur. Un montant de location a été établi en ne prenant en compte que la partie sportive du bâtiment, sans les abris PC et le parking.

La difficulté principale pour l'établissement du budget 2018 réside dans le fait que les chiffres pour les infrastructures du Verney sont maintenant connus, mais pas encore pour leur fonctionnement (électricité, eau, nettoyage, entretiens divers, etc.)

Coûts projetés

En résumé, sur un budget avec Fr. 6'526'000.- de charges pour l'ensemble des activités de l'ASCL, les coûts projetés pour 2018 se répartissent environ de la manière suivante:

- 46% pour les bâtiments comprenant la location de tous les collèges et des salles de sport propriété des communes, des intérêts bancaires et de l'amortissement des nouveaux collèges Verney A et B propriété de l'ASCL

- 22% pour les transports scolaires
- 32% pour les autres postes (administration, matériel, frais d'exploitation, camps, etc.)

Les salaires et charges sociales pour les enseignants sont entièrement pris en charge par le canton. Le budget a été admis à l'unanimité des membres présents.

Bien sûr que tous les délégués à l'ASCL attendaient avec impatience de connaître l'avis du directeur Michel Bovard sur le fonctionnement de la rentrée scolaire.

Cela fonctionne fort bien

Eh bien, à part encore quelques détails à régler dans l'organisation des repas pris par 350 élèves en moyenne (ce qui plus que prévu = bon signe!), le 98% de l'ensemble fonctionne à merveille, y compris les transports scolaires.

Les enseignants et les élèves sont heureux d'évoluer dans un cadre magnifique et fonctionnel. Ce qui satisfait pleinement les autorités qui ont mené à bien ce grand projet.

Jean-Pierre Lambelet

Puidoux

Conseil communal du 5 octobre 2017



Préavis adoptés, taux d'imposition stable

Stéphane Chappuis, le nouveau président du CC de Puidoux, aura vécu une séance peut ordinaire, car à peine commencée, il fut décrété une interruption pour célébrer comme il se doit les 4 députés (tous agriculteurs) et le conseiller d'Etat que compte la commune de Puidoux pour la législature en cours.

Ces 5 édiles ne sont pas venus «en vin» au pays du Dézaley...! (Voir photo)

Après la pause apéritive, à la reprise de la séance les 4 préavis suivants furent adoptés. A savoir:

- Le préavis municipal concernant l'adhésion au groupement forestier de Lavaux et l'adoption des nouveaux statuts y relatifs, ainsi que l'annulation de la Convention intercommunale du Triage de Lavaux actuellement en vigueur.
- Le préavis municipal rela-

tif à une demande de crédit de Fr. 716'000.- pour la création d'une nouvelle zone de pression dans la zone du Verney permettant de diminuer la pression de l'eau de 15,5 bars à 9 bars.

- Le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018. Comme les recettes enregistrées à ce jour et les dépenses restent relativement stables, il est décidé de reconduire pour une année le taux d'impôt communal de 70% de l'impôt cantonal de base. Un amendement de Claude Chaubert demandant la suppression de l'impôt communal sur les lots a été refusé.
- Le préavis municipal concernant une demande de crédit de Fr. 55'000.- pour l'achat d'une tondeuse frontale pour tous les terrains du Verney en remplacement de l'actuelle

De g. à dr., les députés: Jean-Rémy Chevalley, Andreas Wüthrich, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, Nicolas Glauser, Jean-Bernard Chevalley et René Gilliéron, syndic



qui donne des signes d'essoufflement.

Aux chapitres des communications municipales, il faut relever les informations de Jean-François Rolaz relatives à la location de la salle de sport Forestay à l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL) pour un montant de Fr. 740'000.- par année calculé sur la partie sportive du bâtiment, sans les abris PC et le parking et sur la base d'une utilisation par l'ASCL de 80%.

Pour les autres usagers, un tarif est en cours d'élaboration tenant compte des sociétés membres de l'Union des sociétés locales, des sociétés sur le territoire de l'ASCL, des sociétés à but non lucratif et des sociétés à but lucratif, pour des occupations à l'heure, à la journée ou plus

Il invite toutes les conseillères et tous les conseillers à profiter de la journée «portes ouvertes» du samedi 28 octobre 2017 de 10h à 16h pour visiter les collèges Verney A et B ainsi que la salle de sport Forestay.

Jean-Rémy Chevalley informe que le nouveau commandant du SDIS Cœur de Lavaux est Rémy Décombaz dès le 1er octobre 2017 en remplacement de Reini Bachmann.

En ce qui concerne la fermeture de la poste de Puidoux, René Gilliéron indique qu'une prochaine réunion aura lieu fin octobre avec les responsables de ce démantèlement. A suivre...!

Jean-Pierre Lambelet